



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

R È G L E M E N T

N° 0 7 6 4

Règlement autorisant des travaux de construction d'infrastructures municipales dans une section de la rue Saint-Gérard et la rue des Roitelets, décrétant une dépense n'excédant pas 1 910 000 \$ et un emprunt à cette fin

Séance générale du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 2 juin 2008, à 19 h 30, dans la salle du conseil, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c.C-19, à laquelle sont présents : monsieur le maire Gilles Dolbec et les conseillers municipaux : Yvan Berthelot, Robert Cantin, Gaétan Gagnon, Michel Gauthier, Jean Lamoureux, Philippe Lasnier, Stéphane Legrand, Christiane Marcoux, Germain Poissant, Michelle Power et Marco Savard, formant le QUORUM.

Est également présent : M^e François Lapointe, greffier.

CONSIDÉRANT que la majorité des propriétaires de terrains dans le prolongement de la rue Saint-Gérard et la future rue des Roitelets souhaite l'ouverture de ces rues ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la table du Conseil lors de la séance générale du 20 mai 2008 ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu copie du projet de règlement lors de la séance du 20 mai 2008, sont en possession d'une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture par le greffier ;

EN CONSÉQUENCE le Conseil municipal décrète par le présent règlement, portant le n° 0764, ce qui suit, à savoir :

R È G L E M E N T

N° 0 7 6 4

Règlement autorisant des travaux de construction d'infrastructures municipales dans une section de la rue Saint-Gérard et la rue des Roitelets, décrétant une dépense n'excédant pas 1 910 000 \$ et un emprunt à cette fin

ARTICLE 1 :

La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu est autorisée à procéder à l'exécution de travaux de construction des infrastructures municipales dans la section de la rue Saint-Gérard située entre la rue des Colibris et la rue Dextradeur et dans la rue des Roitelets, suivant les plans et spécifications contenues au dossier SJIV-041 de la firme « Teknika-HBA » et selon une description des travaux et un sommaire des coûts préparés par monsieur Patrick Dueck, coordonnateur de projets de la Division ingénierie du Service des infrastructures et environnement de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en date du 1^{er} mai 2008, le tout tel que plus amplement détaillé à l'annexe I du présent règlement.

ARTICLE 2 :

Aux fins du présent règlement, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu est autorisée à dépenser la somme de 1 910 000 \$, tel qu'indiqué à l'annexe I et pour se procurer cette somme, le Conseil municipal est autorisé à emprunter, au moyen d'une émission d'obligations, une somme n'excédant pas 1 910 000 \$, remboursable sur un terme de vingt (20) ans.

ARTICLE 3 :

Aux fins de la taxation prévue à l'article 4 est créé le bassin de taxation ci-après décrit :

- a) le bassin désigné « REG-111 » comprenant l'ensemble des immeubles bâtis ou non, situés à l'intérieur du territoire indiqué par un liséré noir au plan préparé par la Division ingénierie du Service des infrastructures et environnement, en date du 30 avril 2008 et joint comme annexe II au présent règlement.

ARTICLE 4 :

- 4.1 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé annuellement, pendant le terme de l'emprunt, une taxe spéciale sur :

- 4.1.1 Tous les immeubles imposables, bâtis ou non, situés à l'intérieur du territoire montré au moyen d'un liséré noir apparaissant au plan « REG-111 » décrit à l'article 3 a) du présent règlement et joint comme annexe II, à raison du frontage de ces immeubles et ce, de chaque côté des lots ou rues en face desquels des travaux prévus par le présent règlement sont exécutés.

- 4.1.1.1 Lorsque dans l'application du paragraphe 4.1.1 du présent règlement un lot situé à un carrefour, le frontage taxable est calculé selon la façade réelle et l'excédent de 30,48 m sur l'autre rue.

Dans le cas où un lot a déjà été imposé selon les dispositions d'un autre règlement, l'exemption du frontage taxable ne pourra excéder 30,48 m.

- 4.1.1.2 Pour l'application du paragraphe 4.1.1 du présent règlement, lorsqu'un lot est de forme irrégulière (non parallélogramme) et longe une rue sur laquelle des travaux sont exécutés, l'étendue en front taxable à être imposée est calculée selon la mesure de l'arc et/ou de la ligne de frontage du lot reporté à 8 m de distance de la ligne d'emprise de la rue.

- 4.2 Les propriétaires des immeubles visés au présent article sont assujettis au paiement de la taxe prévue.

ARTICLE 5 :

S'il arrive que le coût d'une partie des travaux ou dépenses prévus au présent règlement est plus ou moindre que celui apparaissant à l'annexe I, tout montant disponible dans un cas peut être utilisé pour compenser ce qui manque dans un autre cas.

ARTICLE 6 :

Le Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu approprie, aux fins du présent règlement, toutes subventions que la municipalité pourrait recevoir à l'égard desdits travaux, lesquelles seront affectées à la réduction et au remboursement de l'emprunt et applicables à la taxe imposée au paragraphe 4.1.1.

ARTICLE 7 :

Tout contribuable sur l'immeuble duquel est imposée une taxe en vertu du paragraphe 4.1.1 peut exempter cet immeuble de cette taxe en payant en un versement la part du capital relative à cet emprunt avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu, et qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble par le paragraphe 4.1.1.

Le paiement de cette somme doit être versé au trésorier de la municipalité au moins soixante (60) jours avant la date du financement ou lors de tout refinancement du présent règlement.

Le paiement fait avant le terme susmentionné exempte l'immeuble de la taxe spéciale pour le reste de l'emprunt fixé dans le règlement.

ARTICLE 8 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Gilles Dolbec, maire

François Lapointe, greffier

DESCRIPTION DES TRAVAUX ET SOMMAIRE DES COÛTS
CONSTRUCTION D’INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LES
RUES SAINT-GÉRARD ET DES ROITELETS

Construction d’infrastructures municipales
dans la rue Saint-Gérard

Article	Description du travail	Quantité approx.	Unité	Prix unitaire	Montant total calculé
A)	AQUEDUC				
A-1	Raccordement sans pression d'une conduite de ø150 mm proposée sur une conduite existante.	2	unité	500,00 \$	1 000,00 \$
A-2	Conduite d'aqueduc en PVC, ASTM DR-18., ø250 mm, incluant accessoires, butées, raccords, coudes, tés, réduits.	155	mètre	200,00 \$	31 000,00 \$
A-3	Vanne et boîte de vanne ø250 mm, incluant anode sacrificielle	1	unité	650,00 \$	650,00 \$
A-4	Poteau d'incendie complet avec deux (2) sorties de ø65 mm et une sortie "STORZ" de ø100 mm, incluant butées, anode sacrificielle et accessoires.	1	unité	3 500,00 \$	3 500,00 \$
A-5	Branchement de conduite d'eau potable, tranchée commune, en cuivre mou, type "K", avec anode sacrificielle, ø19 mm.	12	unité	700,00 \$	8 400,00 \$
A-6	Nettoyage, désinfection et essai des conduites d'eau potable.	155	mètre	3,00 \$	465,00 \$
A-7	Déviation d'aqueduc	1	global	2 000,00 \$	2 000,00 \$
B)	ÉGOUT SANITAIRE				
B-1	Raccordement d'une conduite proposée ø250 mm sur une conduite existante	1	unité	1 000,00 \$	1 000,00 \$
B-2	Conduite d'égout sanitaire en PVC, ASTM DR-35, ø250 mm, à joints étanches	130	mètre	125,00 \$	16 250,00 \$
B-3	Regard d'égout sanitaire préfabriqué en béton armé, (ø900 mm min.) à joints de caoutchouc incluant cadre et couvercle ajustables en fonte ductile	2	unité	4000,00 \$	8 000,00 \$
B-4	Branchement d'égout sanitaire en PVC, tranchée commune, ASTM DR-28, ø125 mm, à joints étanches, incluant té monolithique, bouchon et repère	12	unité	600,00 \$	7 200,00 \$
B-5	Nettoyage sous pression, inspection télévisée, vérification de la déformation et essais d'étanchéité des tuyaux d'égout sanitaire, préalables à la réception provisoire des travaux	130	mètre	6,00 \$	780,00 \$

B-6	Nettoyage sous pression, essais d'étanchéité et vérification de la déformation des tuyaux d'égout sanitaire, préalables à l'acceptation finale des travaux	130	mètre	6,00 \$	780,00 \$
C) ÉGOUT PLUVIAL					
C- 1	Ponceau existant à enlever	1	global	2000,00 \$	2 000,00 \$
C-2	Égout pluvial existant à abandonner	1	global	1 000,00 \$	1 000,00 \$
C-3	Raccordement d'une conduite proposée ø750 mm sur une conduite existante	1	unité	1 000,00 \$	1 000,00 \$
C-4	Conduite d'égout pluvial en béton armé, classe IV, ø750 mm, à joints de caoutchouc.	80	mètre	450,00 \$	36 000,00 \$
C-5	Conduite d'égout pluvial en PVC, ASTM DR-35, ø0300 mm, à joints étanches.	50	mètre	120,00 \$	6 000,00 \$
C-6	Regard d'égout pluvial préfabriqué en béton armé, (M-900 min.) à joints de caoutchouc incluant cadre et couvercle ajustables en fonte ductile	2	unité	4 800,00 \$	9 600,00 \$
C-7	Puisard de rue préfabriqué en béton armé, ø 600 mm, avec raccord sur joints de caoutchouc, incluant conduite de raccordement en PVC, ASTM DR-35, ø200 mm, cloche, cadre et grille anti-vélo en fonte ductile	5	unité	2 500,00 \$	12 500,00 \$
C-8	Branchement d'égout pluvial en PVC, tranchée commune, ASTM DR-28, ø100 mm, à joints étanches, incluant sellette, bouchon et repère.	12	unité	600,00 \$	7 200,00 \$
C-9	Nettoyage sous pression, inspection télévisée, vérification de la déformation et essais d'étanchéité des tuyaux d'égout pluvial, préalables à la réception provisoire des travaux	130	mètre	6,00 \$	780,00 \$
C-10	Nettoyage sous pression et vérification de la déformation des tuyaux d'égout pluvial en PVC, préalables à l'acceptation finale des travaux	50	mètre	3,00 \$	150,00 \$
C-11	Essais d'étanchéité des tuyaux d'égout pluvial, préalables à l'acceptation finale des travaux	80	mètre	3,00 \$	240,00 \$
C-12	Drain de rive	320	mètre	40,00 \$	12 800,00 \$
D) EXCAVATION DE MATÉRIAUX 1^{re} CLASSE (ROC)					
D-1	Excavation et disposition hors chantier de matériaux de 1 ^{re} classe (roc)	1300	m ³	50,00 \$	65 000,00 \$
E) FONDATION DE RUE					
E-1	Excavation et mise en forme de l'infrastructure de rue, incluant disposition des surplus d'excavation	2000	m ²	3,00 \$	6 000,00 \$
E-2	Membrane géotextile de marque Texel type 7612	2000	m ²	2,00 \$	4 000,00 \$
E-3	Fondation inférieure: pierre concassée MG-56, épaisseur 300 mm, compactée à 95 % du P.M.	2000	m ²	11,00 \$	22 000,00 \$
E-4	Fondation supérieure: pierre concassée MG-20, épaisseur 150 mm, compactée à 95 % du P.M.	1800	m ²	6,00 \$	10 800,00 \$
E-5	Tuyau en PVD DR-28, ø150 mm pour traverse de conduits d'éclairage enfoui à 900 mm de profondeur	20	mètre	60,00 \$	1 200,00 \$
F) BORDURES DE RUE ET TROTTOIR					
F-1	Bordure de rue en béton, 35 Mpa	160	mètre	45,00\$	7 200,00 \$
F-2	Trottoir de rue en béton, 35 Mpa, 1,5 mètre de largeur	160	mètre	110,00\$	17 600,00 \$

G)	PAVAGE				
G-1	Enlèvement et disposition hors site de pavage existant	1100	m ²	5,00 \$	5 500,00 \$
G-2	Scarification et nivellement final de la fondation granulaire	1800	m ²	3,00 \$	5 400,00 \$
G-3	Pierre concassée additionnelle MG-20	200	tm.	12,50 \$	2 500,00 \$
G-4	Revêtement bitumineux, préparé et posé à chaud en deux (2) couches :				
	- Mélange EB-10C, 40 mm d'épaisseur	1800	m ²	12,00 \$	21 600,00 \$
	- Mélange EB-14, 60 mm d'épaisseur	1800	m ²	13,50 \$	24 300,00 \$
G-5	Installation et enlèvement des chanfreins entre les différentes couches de pavage.	1	global	2 000,00 \$	2 000,00 \$
H)	ÉCLAIRAGE DE RUE				
H-1	Alimentation des lampadaires, 2#6 AWG et 1#6 AWG Malt	130	mètre	10,00 \$	1 300,00 \$
H-2	Alimentation des lampadaires, 1C ø50 mm, incluant excavation, remblayage, corde de nylon ø6 mm et réfection de la surface	130	mètre	30,00 \$	3 900,00 \$
H-3	Lampadaire incluant fût, console, luminaires, conducteurs internes, ampoules et raccordements électriques	4	unité	3000,00 \$	12 000,00 \$
H-4	Lampadaire incluant base de béton, excavation et remblayage.	4	unité	900,00 \$	3 600,00 \$
Sous-total des travaux pour la rue Saint-Gérard :					386 195 \$

Construction d'infrastructures municipales

dans la rue des Roitelets

A)	AQUEDUC				
A-1	Raccordement sans pression d'une conduite de ø150 mm proposée sur une conduite existante	1	unité	500,00 \$	500,00 \$
A-2	Raccordement sous pression d'une conduite de ø150 mm sur une conduite de ø250 mm existante incluant vanne et boîte de vanne	1	unité	2 000,00 \$	2 000,00 \$
A-3	Conduite d'aqueduc en PVC, ASTM DR-18., ø150 mm, incluant accessoires, butées, raccords, coudes, tés, réduits	480	mètre	115,00 \$	55 200,00 \$
A-4	Vanne et boîte de vanne ø150 mm, incluant anode sacrificielle	4	unité	650,00 \$	2 600,00 \$
A-5	Poteau d'incendie complet avec deux (2) sorties de ø65 mm et une sortie "STORZ" de ø100 mm, incluant butées, anode sacrificielle et accessoires	2	unité	3 500,00 \$	7 000,00 \$
A-6	Branchement de conduite d'eau potable, tranchée commune, en cuivre mou, type "K", avec anode sacrificielle, ø19 mm.	32	unité	700,00 \$	22 400,00 \$
A-7	Nettoyage, désinfection et essai des conduites d'eau	480	mètre	3,00 \$	1 440,00 \$
B)	ÉGOUT SANITAIRE				

B-1	Conduite d'égout sanitaire en PVC, ASTM DR-35, ø250 mm, à joints étanches	440	mètre	125,00 \$	55 000,00 \$
B-2	Regard d'égout sanitaire préfabriqué en béton armé, (ø900 mm min.) à joints de caoutchouc incluant cadre et couvercle ajustables en fonte ductile	4	unité	4 000,00 \$	16 000,00 \$
B-3	Branchement d'égout sanitaire en PVC, tranchée commune, ASTM DR-28, ø125 mm, à joints étanches, incluant té monolithique, bouchon et repère	32	unité	600,00 \$	19 200,00 \$
B-4	Nettoyage sous pression, inspection télévisée, vérification de la déformation et essais d'étanchéité des tuyaux d'égout sanitaire, préalables à la réception provisoire des travaux	440	mètre	9,00 \$	3 960,00 \$
B-5	Nettoyage sous pression, essais d'étanchéité et vérification de la déformation des tuyaux d'égout sanitaire, préalables à l'acceptation finale des travaux	440	mètre	9,00 \$	3 960,00 \$
C) ÉGOUT PLUVIAL					
C- 1	Enlèvement et disposition hors site d'une conduite d'égout pluviale existante en béton	5	mètre	90,00 \$	450,00 \$
C-2	Raccordement d'une conduite proposée ø450 mm sur une conduite existante	1	unité	500,00 \$	500,00 \$
C-3	Conduite d'égout pluvial en béton armé, classe IV, ø750 mm, à joints de caoutchouc	200	mètre	450,00 \$	90 000,00 \$
C-4	Conduite d'égout pluvial en béton armé, classe IV, ø450 mm, à joints de caoutchouc	120	mètre	240,00 \$	28 800,00 \$
C-5	Conduite d'égout pluvial en PVC, ASTM DR-35, ø375 mm, à joints étanches.	120	mètre	130,00 \$	15 600,00 \$
C-6	Conduite d'égout pluvial en PVC, ASTM DR-35, ø300 mm, à joints étanches	85	mètre	120,00 \$	10 200,00 \$
C-7	Tuyau perforé en polyéthylène haute densité, ø200 mm, enrobé d'une membrane géotextile	275	mètre	140,00 \$	38 500,00 \$
C-8	Conduite d'égout pluvial en PVC, ASTM DR-26, ø200 mm, à joints étanches	20	mètre	90,00 \$	1 800,00 \$
C-9	Regard d'égout pluvial préfabriqué en béton armé, (M-900 min.) à joints de caoutchouc incluant cadre et couvercle ajustables en fonte ductile	4	unité	4 000,00 \$	16 000,00 \$
C-10	Puisard de rue préfabriqué en béton armé, ø600 mm, avec raccord sur joints de caoutchouc, incluant conduite de raccordement en PVC, ASTM DR-35, ø200 mm, cloche, cadre et grille anti-vélo en fonte ductile	6	unité	2500,00 \$	15 000,00 \$
C-11	Regard-puisard en polyéthylène haute densité, 450 mm, incluant cadre et grille en fonte ductile	11	unité	1 000,00 \$	11 000,00 \$
C-12	Branchement d'égout pluvial en PVC, tranchée commune, ASTM DR-28, ø100 mm, à joints étanches, incluant sellette, bouchon et repère	32	unité	600,00 \$	19 200,00 \$
C-13	Nettoyage sous pression, inspection télévisée, vérification de la déformation et essais d'étanchéité des tuyaux d'égout pluvial, préalables à la réception provisoire des travaux	440	mètre	9,00 \$	3 960,00 \$
C-14	Nettoyage sous pression et vérification de la déformation des tuyaux d'égout pluvial en PVC, préalables à l'acceptation finale des travaux	205	mètre	6,00 \$	1 230,00 \$
C-15	Essais d'étanchéité des tuyaux d'égout pluvial, préalables à l'acceptation finale des travaux	235	mètre	6,00 \$	1 410,00 \$
C-16	Drain de rive	880	mètre	40,00 \$	35 200,00 \$

D)	EXCAVATION DE MATÉRIAUX 1^{re} CLASSE (ROC)				
D -1	Excavation et disposition hors chantier de matériaux de 1 ^{re} classe (roc)	4200	m ³	50,00 \$	210 000,00 \$
E)	FONDATION DE RUE				
E- 1	Excavation et mise en forme de l'infrastructure de rue, incluant disposition des surplus d'excavation.	4400	m ²	3,00 \$	13 200,00 \$
E- 2	Membrane géotextile de marque Texel type 7612 .	4400	m ²	2,00 \$	8800,00 \$
E- 3	Fondation inférieure: pierre concassée MG-56, épaisseur 300 mm, compactée à 95 % du P.M.	4400	m ²	11,00 \$	48 400,00 \$
E-4	Fondation supérieure: pierre concassée MG-20, épaisseur 150 mm, compactée à 95 % du P.M.	3900	m ²	6,00 \$	23 400,00 \$
E- 5	Tuyau en PVD DR-28, ø150 mm pour traverse de conduits d'éclairage enfoui à 900 mm de profondeur	12	mètre	60,00 \$	720,00 \$
F)	BORDURES DE RUE ET TROTTOIR				
F- 1	Bordure de rue en béton, 35 Mpa	880	mètre	45,00\$	39 600,00 \$
G)	PAVAGE				
G- 1	Scarification et nivellement final de la fondation granulaire	3900	m ²	3,00 \$	11 700,00 \$
G- 2	Pierre concassée additionnelle MG-20	400	t.m.	12,50 \$	5 000,00 \$
G- 3	Revêtement bitumineux, préparé et posé à chaud en deux (2) couches :				
-	- mélange EB-10C, 40 mm d'épaisseur	3900	m ²	12,00 \$	46 800,00 \$
-	- mélange EB-14, 60 mm d'épaisseur	3900	m ²	13,50 \$	52 650,00 \$
G- 4	Installation et enlèvement des chanfreins entre les différentes couches de pavage.	1	global	3 000,00 \$	3 000,00 \$
H)	ÉCLAIRAGE DE RUE				
H-1	Conduit d'alimentation pour lampadaire à raccorder sur un lampadaire existant	1	unité	500,00 \$	500,00 \$
H-2	Alimentation des lampadaires, 2#6 AWG et 1#6 AWG Malt	550	mètre	10,00 \$	5 500,00 \$
H-3	Alimentation des lampadaires, 1C ø50 mm, incluant excavation, remblayage, corde de nylon ø6 mm et réfection de la surface	550	mètre	30,00 \$	16 500,00 \$
H-4	Lampadaire incluant fût, console, luminaires, conducteurs internes, ampoules et raccordements électriques	10	unité	3 000,00 \$	30 000,00 \$
H-5	Lampadaire incluant base de béton, excavation et remblayage	10	unité	900,00 \$	9 000,00 \$
H-6	Panneau de contrôle existant à modifier	1	unité	2 000,00 \$	2 000,00 \$
Sous-total des travaux pour la rue des Roitelets :					1 004 880 \$
SOUS-TOTAL DE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX :					1 391 075 \$
Imprévus (10%)					139 108 \$
Sous-total :					1 530 183 \$
Surveillance					76 509 \$
Frais de laboratoire					16 100 \$

Honoraires professionnels pour notaire, arpenteur et documents d'appels d'offres	11 400 \$
Sous-total :	<u>1 634 192 \$</u>
Taxes nettes	128 693 \$
Frais d'emprunt à court terme	109 664 \$
Frais d'emprunt à long terme	37 451 \$
GRAND TOTAL GÉNÉRAL :	<u>1 910 000 \$</u>

Préparé par monsieur Patrick Dueck, coordonnateur de projets pour la Division ingénierie du Service des infrastructures et environnement, en date du 1^{er} mai 2008.

BASSIN « [REG-111](#) »

**Préparé par la Division ingénierie du Service des
infrastructures et environnement, en date du 30 avril 2008**

